



RENNES, le 8 août 2005

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE BRETAGNE
Groupe de Subdivisions d'Ille-et-Vilaine

4, square René Cassin
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 27 66 66
Télécopie : 02 99 27 66 70

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

OBJET : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de tri de métaux et
papiers présentée par la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT
(GDE)

REF. : Transmission de la préfecture en date du 24 juin 2005

M. Jean-Paul SAISON, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE), demande l'autorisation d'exploiter à FOUGERES, ZAC de la Guénaudière, un centre de réception et de tri de métaux, papiers et DIB.

L'exploitation de cet établissement a déjà été autorisée par arrêté préfectoral du 14 février 1997 mais cet arrêté a été annulé par le Tribunal Administratif de RENNES le 23 mai 2002 en raison de l'implantation sur le site d'un bungalow utilisé comme bureau et vestiaire, sans permis de construire.

1. Présentation synthétique des activités de l'établissement

1.1 – Descriptif technique

Le site de FOUGERES de la société GDE exerce 4 activités :

1.1.1 – Une activité de ferrailles et métaux (réception et tri)

Les déchets métalliques reçus et triés avant réexpédition sont :

- les platinages qui incluent les véhicules hors d'usage préalablement dépollués (huiles, batteries, carburant ...);

.../...



- les ferrailles à cisailleur ;
- les fontes ;
- les tournures stockées en bennes ;
- les aciers inoxydables.

Les déchets ferreux sont simplement regroupés et dirigés sur le site GDE de CESSON-SEVIGNE pour y être traités (broyage, compactage ...).

Les déchets non ferreux sont dirigés sur divers sites du groupe GDE ou vers des entreprises de recyclage.

1.1.2 – Une activité de collecte de batteries au plomb

Ces batteries sont regroupées dans une benne étanche, bâchée et sont expédiées pour traitement sur un autre site du groupe GDE.

1.1.3 – Une activité papiers-cartons (réception et tri)

Les papiers-cartons sont pressés sur place et expédiés vers un autre site GDE.

1.1.4 – Une activité de réception et de tri de déchets industriels banals (DIB)

Les refus sont dirigés vers un centre de stockage (SAINT-FRAIMBAULT ou CHANGE-LES-LAVAL).

Tonnages traités sur le site :

	Maximum annuel traité (en tonnes)	stockage maximum sur site (en tonnes)
Ferrailles et métaux	14 400	1 200
Batteries usagées	600	50
Papiers et cartons	900	75
DIB	200	50

Ces stocks sont rarement atteints car le centre de FOUGERES n'a qu'une vocation de regroupement, les déchets étant réexpédiés dès qu'une unité de chargement est constituée.

L'établissement est ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (20 h pour le tri) du lundi au vendredi.

Il occupe deux employés.

.../...

Les activités sont exercées sur une aire extérieure imperméabilisée de 3 260 m².

Un bungalow (régularisé au regard du Code de l'Urbanisme le 30 novembre 2002) sert de bureau et de vestiaire.

Un chariot élévateur, une presse à papiers-cartons et un pont à bascule sont les seuls équipements permanents.

1.2 – Classement

N° rubrique	Activités exercées	Niveau stockage maximum sur site	Régime
167 – A	Station de transit de déchets provenant d'installations classées	Ferrailles et métaux : 1 200 t	Autorisation
322 – A	Station de transit de déchets ménagers et d'autres résidus urbains	Batteries usagées 50 t Papiers-cartons : 75 t DIB : 50 t	Autorisation
329	Dépôt de papiers usés ou souillés	75 tonnes	Autorisation
286	Dépôt de métaux et résidus métalliques	surface occupée > 50 m ²	Autorisation
1432	Stockage de fioul domestique (FOD) en citerne aérienne	2 500 l	Non classé
1434	Installation de distribution de FOD	Débit < 1 m ³ /h	Non classé
1530	Dépôt de bois – papiers-cartons	100 m ³	Non classé
2260	Broyage, ensachage de substances végétales	compacteur de cartons – puissance : 12 kW	Non classé

1.3 – Impacts sur l'environnement et mesures compensatoires

1.3.1 – Environnement et paysage

L'établissement (loué à la société GELIN) est situé dans une zone à vocation industrielle et artisanale. Elle comporte principalement des entrepôts et des garages de poids lourds liés à l'activité de la société GELIN Transports.

Sur les côtés (Nord, Ouest et Sud), l'établissement est bordé de bâtiments d'entreposage appartenant à la société GELIN. A l'Est, il est bordé par la route de déviation de la Ville de FOUGERES ;

Hors des espaces clos par les entrepôts voisins, l'établissement est clôturé par un mur en plaques de ciment de :

- 3,20 m en limite Est,
- 2,50 m au Sud-Est,
- 3 m au Nord-Est.

La hauteur de stockage des ferrailles est limitée à 4 m.

Le dépôt de la société GDE est donc peu visible du voisinage.

1.3.2 – L'eau

Le seul usage de l'eau sur le site est lié aux installations sanitaires du bungalow.

Aucun lavage (véhicule ...) n'est assuré dans l'établissement.

Les eaux sanitaires sont évacuées dans le réseau EU communal.

Les eaux pluviales de ruissellement sont collectées en un point bas de la plate-forme, traitées dans un décanteur-séparateur d'hydrocarbures (dimensionné pour traiter 30 l/s) et évacuées dans le réseau EP communal.

Le décanteur est équipé d'un limiteur de débit. En cas d'orage, le surplus d'eau est contenu dans le réseau et dans la cuvette de béton en tête de réseau interne (30 m³).

Cet ouvrage est garanti pour respecter les caractéristiques de rejet suivantes :

MES < 30 mg/l,
Hydrocarbures totaux < 10 mg/l.

1.3.3. – L'air

Hormis les gaz s'échappement du chariot-élévateur, les activités de l'établissement ne sont pas génératrices d'émissions atmosphériques polluantes.

1.3.4 - Bruit

Les plus proches habitations sont situées aux lieux-dits « La Nolière » (175 m) et « La Haye » (140 m).

La ferme de « La Nolière » est séparée de l'établissement GDE par la déviation de FOUGERES et le hameau de « La Haye » en est totalement isolé par un entrepôt récemment construit par la société GELIN.

.../...

Les mesures de niveaux sonores montrent que l'activité GDE n'est pas perceptible dans les endroits habités.

La circulation des poids lourds induite par cet établissement est marginale dans cette zone dédiée à l'entreposage et aux activités de transport.

1.3.5 – Déchets

Les seuls déchets produits par l'établissement sont les déchets du bureau et du décanteur-séparateur d'hydrocarbures.

Les autres déchets sont en transit et constituent l'activité principale de cette entreprise.

Les déchets de bureau sont éliminés en centre de stockage (assimilés déchets ménagers).

Les huiles et boues du décanteur-séparateur sont collectées par une entreprise spécialisée (CHIMIREC).

1.3.6 – Effets sur la santé

L'étude des effets de l'exploitation sur la santé des populations conclut à l'inocuité des activités.

2. Résultats de l'instruction

2.1 – Enquête publique

L'enquête publique n'a suscité aucune observation.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

2.2. – Avis des municipalités

Commune de BEAUCE : favorable.

L'avis des communes de FOUGERES, JAVENE et LAIGNELET ne nous est pas parvenu.

2.3 – Avis des services

2.3.1 – Direction Régionale des Affaires Culturelles

« *Ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés* ». .../...

2.3.2 – Direction Départementale de l'Equipement

Avis favorable.

2.3.3. – Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Avis favorable.

2.3.4 – Service Départemental d'Incendie et de Secours

Avis favorable.

3. Avis et propositions de l'Inspection

3.1 – Examen des avis recueillis lors de l'instruction du dossier

Aucune observation n'a été émise lors de l'enquête publique.

Les oppositions à l'ouverture de l'établissement qui s'étaient exprimées lors de la précédente enquête et qui étaient à l'origine du recours auprès du Tribunal Administratif n'ont pas été renouvelées. La construction de nouveaux bâtiments qui isolent l'établissement GDE des plus proches habitations et son faible niveau d'exploitation qui limite les nuisances, expliquent certainement cette absence d'observation de la part des riverains.

Tous les avis recueillis sont par ailleurs favorables.

3.2 – Capacités techniques et financières

La société GDE exerce ses activités depuis 1914. Elle dispose de différents centres de transit et de traitement de déchets, principalement métalliques, dans l'Ouest (Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire).

Ses capacités techniques et financières apparaissent suffisantes pour gérer ce petit centre de transit.

3.3. Conclusions

En conclusion et considérant :

- les avis, tous favorables, exprimés lors de l'instruction de la demande,
- l'intérêt pour la région de FOUGERES de disposer d'un centre de proximité qui accueille les déchets,

.../...

nous proposons que l'autorisation sollicitée soit accordée, assortie des prescriptions techniques ci-jointes qui sont acceptées par le pétitionnaire.

Ce dossier sera soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

L'Inspecteur des Installations Classées,



